



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 mars 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 7135<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le vendredi 14 mars 2014,  
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 14 mars 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 7135<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, la Présidente a invité M. Carl Alexandre, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Alexandre.

Les membres du Conseil, M. Alexandre et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

